Le 16/12/2021

Bureau du Syndicat • Séance du 16/12/2021

Compte-rendu de réunion

10h30 : le quorum étant atteint, Nicolas GARCIA, Président du Syndicat Mixte ouvre la séance.

Il propose l'ordre du jour suivant :

I. <u>Informations et actualités</u>

- Etat des nappes
- Autres informations

II. <u>Administration du Syndicat Mixte</u>

- Demande d'aides au titre de l'année 2022 à l'Agence de l'Eau et la Région : *Délibération n°1*
- Préparation du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2022
- Information relative à l'étude d'opportunité sur la labellisation EPTB

III. <u>Dossiers techniques</u>

- Réalisation d'un diagnostic des zones de sauvegarde : *délibération n°2*
- Bilan sur les actions en cours

L'ordre du jour est validé à l'unanimité.

1 Informations

Information : Etat des nappes

N. GARCIA présente succinctement l'état quantitatif des nappes au 16 décembre. Il donne ensuite la parole à H. TACHRIFT qui fait une présentation détaillée par unité de gestion.

N. GARCIA demande pourquoi les pluies de novembre ont eu si peu d'impact dans la vallée de l'Agly. H. TACHRIFT explique que ceci peut s'expliquer par la répartition spatiale et temporelle des pluies ainsi que par l'état des eaux superficielles et du karst des Corbières très déficitaires au mois de novembre.

M. CABRERA demande pourquoi les niveaux d'eau au piézomètre de Torreilles sont quasiment toujours plus bas que les niveaux de référence.

H. TACHRIFT indique que le comportement piézo ici s'explique par les prélèvements : A priori il y a eu une modification (et une augmentation) des prélèvements à proximité de cette ouvrage postérieur à la définition des niveaux de référence.

Information des décisions prises par le Président en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués

N. GARCIA informe l'assemblée que le marché de travaux et rebouchages pour l'année 2021 (délibération n°7 du 5 février 2021) a été attribué à la société Roussillon Forage pour un montant de 11 706 € H.T.

Ce marché est aidé à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau

Autres informations

N. GARCIA apporte les informations suivantes ;

- **CLE des nappes :** une CLE des nappes s'est tenue le 23 novembre. Deux points importants ont été validés :
    - Elections : Tous les 6 ans la composition de la CLE est réactualisée et la nouvelle gouvernance doit être élue. La gouvernance sortante a été reconduite (Président : Robert VILA, 1er Vice-Président : Nicolas GARCIA).
    - Révision des autorisations de prélèvement. Après deux ans de travail, la CLE a voté la révision des autorisations AEP afin que les autorisations soient compatibles avec les volumes prélevables définis dans le SAGE.

- **Déclassement des nappes quaternaires** : à l'automne 2020, le Préfet de Bassin a lancé une consultation pour modifier le classement ZRE et notamment déclasser les nappes quaternaires. Malgré nos sollicitations aucun retour des services de l'Etat nous a été apporté sur l'avancée de ce dossier. Un courrier cosigné par le Président de la CLE et le Président du Syndicat Mixte des nappes a donc été

transmis au 1er ministre fin novembre pour accélérer le déclassement des nappes quaternaires.

H. TACHRIFT rappelle ce qu'est le classement ZRE et l'impact que cela a en termes de gestion

N. GARCIA donne ensuite la parole à H. TACHRIFT pour présenter d'autres points d'actualité.

Ce dernier apporte les informations suivantes :

- **Enfoncement de la Têt entre Néfiach et Le Soler :** Des discussions techniques ont lieu entre le Syndicat de la Têt et le Syndicat des nappes concernant l'enfoncement du lit de la Têt. Il est envisagé de réaliser une étude en co-maîtrise d'ouvrage afin de mieux caractériser la profondeur du toit du Pliocène entre les seuils de Néfiach et Millas. Une nouvelle réunion technique doit avoir lieu en début d'année 2022 et les avancées seront présentées en Comité Syndical.

- **Projet Dem'eaux** : Il s'agit d'un projet de recherche piloté par le BRGM et financé par l'Etat, la Région le Département, PMM et l'Agence de l'Eau. D'une durée de 4 ans, il prend fin le 31 décembre 2021. Il a permis l'acquisition de nombreuses connaissances et la création d'outils fonctionnels. Les résultats et les suites à donner seront présentés en Comité Syndical en début d'année.

  N. GARCIA indique notamment que ce projet a permis de mettre en évidence le rôle important que peuvent avoir les nappes quaternaires et leurs liens avec les nappes Pliocène.

- **Forages domestiques** : une demi-journée de sensibilisation des personnels de mairie sur les forages domestiques a eu lieu le 14 décembre : enjeux, règlementation, aspects pratiques. Les retours sont plutôt positifs. Cette opération est appelée à être reconduite pour les communes qui n'ont pas pu participer.

2 Administration du Syndicat Mixte

Demandes de subvention pour l'année 2022

N. GARCIA rappelle que l''Agence de l'Eau et la Région sont des partenaires financiers indispensables pour le Syndicat Mixte. L'Agence finance notamment quatre postes (Directeur / Hydrogéologue, Chargée de mission SAGE, Chargé de Mission PGRE, Technicien). Les demandes de financement pour l'année 2022 doivent être réalisées avant le 31/12/2021. Il propose donc de prendre une délibération pour réaliser cette demande d'aide.

En l'absence de remarques, les membres du bureau passent au vote.

La délibération n°1 relative à la demande de subvention pour l'année 2022 est approuvée à l'unanimité.

Préparation du Débat d'Orientation Budgétaire

N. GARCIA rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire est traditionnellement discuté au préalable en bureau. Ceci apparait d'autant plus important cette année que 2022 constitue une année charnière :

- Les actions définies dans le PGRE et le SAGE sont mises en œuvre : leur impact budgétaire va se faire sentir.
- La stratégie définie en 2011 arrive à son terme : après 2 années électorales consécutives, qui ont permis de renouveler totalement le Comité Syndical, il est nécessaire de définir une nouvelle stratégie budgétaire sur le moyen terme.

Ainsi, N. GARCIA indique qu'au-delà de l'année 2022 ce DOB est l'occasion de définir une stratégie sur le moyen terme 5 -6 ans. Il présente les éléments de contexte suivant :

- Les dépenses vont être à priori à la hausse (notamment du fait de la mise en œuvre du SAGE et du PGRE)
- Les recettes issues de l'Agence, en l'état actuel, vont plutôt être à la baisse (notamment sur le financement des postes).

Sur la base de ce constat, il est proposé une stratégie en deux temps :

- Une hausse très modérée des cotisations statutaires pour les 3 ans à venir (à noter que les cotisations statutaires sont restées quasi stables depuis 13 ans).
- La définition de nouvelles pistes de financement, sur le moyen terme, notamment avec la labellisation EPTB

H. TACHRIFT détaille ces propositions et présente également les résultats attendus pour 2021.

T. MARTINEZ s'étonne que les aides de l'Agence soient plutôt à la baisse alors que les redevances sont en hausse.

H. TACHRIFT précise que jusque maintenant l'Agence a aidé la plupart des actions du Syndicat Mixte. Sur les postes, il s'avère que la tendance est plutôt à la baisse : aide du chargé de mission passée de 80% à 70% et sur le poste de Directeur, il est question de réduire l'assiette de l'aide (l'Agence n'aidant pas le volet administratif du poste).

N. GARCIA précise également que l'Agence de l'Eau est dans une situation financière relativement inconfortables ces dernières années avec la menace d'une ponction de l'Etat sur les finances des Agences.

En l'absence d'autre remarques les discussions relatives au prochain DOB sont closes.

Etude d'opportunité de labellisation EPTB

N. GARCIA rappelle les éléments de contexte relatif à cette étude : le Syndicat Mixte souhaite renforcer sa légitimité et sa capacité financière et améliorer la coordination entre les différents acteurs de locaux de l'eau. Pour cela, il a initié une étude prospective sur les évolutions envisageables du Syndicat Mixte et notamment une labellisation EPTB. L'étude a débuté en septembre et doit s'achever au 1er semestre 2022.

H. TACHRIFT présente les résultats acquis et les perspectives que dégage le Bureau d'étude.

T. MARTINEZ indique que le SMTBV souhaite également s'engager dans une démarche de labellisation EPTB.

H. TACHRIFT indique qu'une labélisation du Syndicat des nappes et une labélisation de Syndicat de rivière sur le même territoire est tout à fait possible. C'est notamment le cas dans le département de la Gironde.

A HARIBOU estime qu'il existe énormément de de structure de gestion et que cela fait sans doute trop. Il pense que le Syndicat des Nappes qui recoupe l'ensemble des bassins versants à un rôle central à jouer dans la gestion locale de l'eau. Il souhaite que ce syndicat ait une vision globale de la gestion de l'eau à l'échelle de la plaine du Roussillon.

3 Dossiers techniques

Diagnostic des zones de sauvegarde

N. GARCIA rappelle certains éléments de contexte :

- les nappes de la plaine du Roussillon sont classées comme ressource stratégique pour l'alimentation en eau potable des populations par le SDAGE.
- Ce dernier demande à ce que des « zones de sauvegardes » soient définies pour ces masses d'eau. Il s'agit de secteur stratégique pour la production d'eau potable actuelle ou futur.
- Ce travail a été réalisé en régie. Les zones de sauvegarde ont une superficie totale de 90 km². Elles ont été intégrées au SAGE ce qui leur donne une valeur réglementaire.

N. GARCIA indique qu'aujourd'hui, il est proposé de réaliser un diagnostic sur ces zones de sauvegardes afin :

- De définir les actions à mener pour les protéger
- D'informer et sensibiliser les communes concernées.

Les détails techniques sont présentés par H. TACHRIFT

N. GARCIA indique que le coût de de cette étude est estimé à 60 000 € T.T.C. Cette étude est susceptible d'être aidée à hauteur de 70% par l'Agence de l'Eau ?

En l'absence de remarques, il propose de passer au vote/

La délibération n°2 relative à l'a réalisation d'une étude de diagnostic sur les zones de sauvegarde est approuvée à l'unanimité.

Point sur les autres études en cours

N. GARCIA donne la parole à H. TACHRIFT pour faire un point d'avancement sur deux études en cours portée par le Syndicat Mixte' :

- L'étude pour la prévention des intrusions salines sur la bordure côtière
- L'étude pour l'amélioration des connaissances des prélèvements sur la plaine du Roussillon

Concernant les ratios à définir pour l'irrigation, T. MARTINEZ indique que l'implantation des capteurs d'humidité dans le sol permet d'affiner grandement l'irrigation et de réaliser de réelles économies d'eau.

Pour l'année 2021 T. MARTINEZ indique que le rendement de la vigne à Case de Pène a chuté de 30% et ceci, même avec l'irrigation de la vigne.

N. GARCIA indique qu'en terme de gestion de l'eau, le département souffre plus d'un problème de gestion que d'un réel problème de pénurie.

En l'absence d'autres remarques et l'ordre du jour étant épuisé, N. GARCIA clôt la séance.

Le Président du Syndicat Mixte
pour la protection et la gestion des nappes souterraines
de la plaine du Roussillon

NICOLAS GARCIA